



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 6849

Texte de la question

Mme Valérie Pécresse attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le lycée franco-allemand de Buc (Yvelines). Symbole de l'amitié et des échanges franco-allemands, le lycée de Buc accueille gratuitement 800 élèves germanophones, dont un tiers de langue maternelle allemande. Il est entretenu exclusivement sur crédits d'Etat : en contrepartie, deux autres lycées franco-allemands sont financés en Allemagne à Fribourg-en-Brisgau et à Sarrebruck. Cependant, l'Etat français n'assume plus correctement sa mission d'entretien depuis des années. A tel point que, depuis l'année 2000, les commissions communale et départementale de sécurité ont émis à plusieurs reprises un avis défavorable à l'ouverture au public des locaux du lycée. Cet avis a été confirmé par un relevé de décision du préfet des Yvelines en date du 6 mai 2002. Malgré cela les cours ont repris, et les graves défauts d'entretien subsistent. Elle souhaite savoir quels moyens le ministère va dégager pour remédier à une situation qui, à la veille du 40e anniversaire du traité de l'Elysée, paraît très dommageable pour l'image de la France auprès des expatriés allemands.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Pécresse](#)

Circonscription : Yvelines (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6849

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4247